

----- Message transféré -----

Sujet :Re: Décision au cas par cas sur le projet de pico-centrale hydroélectrique

Date :Wed, 15 Mar 2017 17:07:28 +0100

De :> Refuge Ricou Projet Pico (par Internet) <ricou.pico@orange.fr>

Répondre à :Refuge Ricou Projet Pico <ricou.pico@orange.fr>

Pour :VAUGLIN François - CGEDD/AE <francois.vauglin@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour

J'ai bien eu votre message après plusieurs tentatives infructueuses par téléphone ci joint l'orientation pour prise pour le bâtiment.

Compte tenu du budget global du projet nous sommes sur 2 variantes pour le local technique:

Variante 1:

Utilisation du local enterré groupe électrogène ne nécessitant pas de bâti supplémentaire.

Variante 2:

Création d'un local permettant l'accueil de la turbine ainsi qu'un garage pour notre matériel actuellement stockés a l'air libre.

Dimension environ 5x6m construit sur le style adaptés de la haute vallée.

Bonne réception

> Le 9 mars 2017 à 14:03, VAUGLIN François - CGEDD/AE <francois.vauglin@developpement-durable.gouv.fr> a écrit :

>

> Bonjour,

>

> je suis chargé de préparer la décision de l'autorité environnementale relative à votre demande (projet de pico-centrale hydroélectrique pour le refuge du Ricou).

>

> En complément de votre dossier, pourriez-vous m'indiquer où le local technique mentionné dans la demande sera réalisé ? En particulier s'il nécessite une nouvelle construction, pourriez-vous me transmettre une esquisse et un plan de localisation ?

>

> Merci par avance,

>

> François Vauglin

>

> Rapporteur à l'Autorité Environnementale du CGEDD

> MEDDE - Tour Séquoia - Bureau 30.06 - 92055 La Défense CEDEX

> 01 40 81 61 93

>

> Plaquette de présentation de l'Ae : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/exe-plaquette_Ae-web_P4_cle0e1711.pdf